



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Le Chef de département

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Der Departementsvorsteher

Aux destinataires de la procédure
de consultation

Date 2 juillet 2010

Projet de concept cantonal sur la pédagogie spécialisée

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

En sa séance du 24 juin 2010 le Conseil d'État a autorisé le Département de l'éducation, de la culture et du sport à mettre en consultation le projet de concept cantonal sur la pédagogie spécialisée.

Le Conseil d'État n'a, pour l'heure, pas pris de position sur le concept. Sa détermination n'interviendra qu'une fois connus les résultats de la consultation.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, date d'entrée de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre confédération et canton (RPT), les cantons ont l'entière responsabilité des mesures de pédagogie spécialisée, autrefois subventionnée dans le cadre de l'Assurance invalidité. Celles-ci comprennent l'enseignement spécialisé en école publique ou en institution, l'éducation précoce, les mesures de logopédie, de psychomotricité et de soutien psychologique.

Afin d'assurer une harmonisation des prestations, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a élaboré un accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée. Le Parlement du canton du Valais a voté la loi d'adhésion à ce concordat en octobre 2008.

De plus, sur la base de l'article 197 chiffre 2 de la Constitution fédérale (dispositions transitoires pour la RPT), il est prévu que le canton assume les prestations servies par l'assurance-invalidité en matière de formation scolaire spéciale **jusqu'à ce que la stratégie cantonale en faveur de la formation scolaire spéciale soit approuvée**, après consultation des milieux professionnels concernés, mais au minimum pendant trois ans.

Afin de répondre à ces exigences et de développer un cadre adapté à la fois aux besoins particuliers des enfants, à leur famille et au contexte local, le Département de l'éducation, de la culture et du sport a développé, par l'intermédiaire des Services concernés (Service de l'enseignement et Service cantonal de la jeunesse) un projet de concept cantonal de pédagogie spécialisée.

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour consultation, ce texte fondateur, basé sur 10 principes que le Chef du Département a eu l'honneur de présenter au Parlement lors de la votation sur l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée.



Le présent concept cantonal visant à une meilleure organisation des mesures actuellement développées en Valais et son application n'engendrent pas de conséquences financières marquantes.

Nous vous invitons à **nous faire parvenir vos observations, remarques et propositions**

d'ici au 30 septembre 2010.

Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'État du Valais (à l'adresse: www.vs.ch «procédures de consultation / Consultations cantonales).

Pour la réponse à la consultation, nous vous prions d'utiliser la forme électronique à l'adresse URL suivante : <https://www.surveymonkey.com/s/pedagogiespecialiseeVS>.
Le mot de passe est : pedagogievs

Si d'autres prises de position écrites devaient survenir, le courrier est à adresser à l'Office de l'enseignement spécialisé, Planta 1, CP 478, 1951 Sion.

La liste des destinataires figure en annexe. Toute personne ou institution intéressée est bien sûr également invitée à se prononcer.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à ce projet de concept et de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du Département de
l'éducation, de la culture et du sport

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Roch', written over a faint circular stamp or watermark.

Claude Roch, conseiller d'État

Annexes :

- Projet de concept cantonal sur la pédagogie spécialisée (à télécharger sous www.vs.ch)
- Liste des destinataires